|  |
| --- |
| ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  TENNIS CLUB DE REIMS  Vendredi 20 Janvier 2023 |

POUVOIR

Indispensable pour atteindre le quorum

Pour ceux qui ne peuvent être présents

A remplir et à retourner au

**Tennis Club de Reims**

15 rue Lagrive – 51100 REIMS

Je soussigné(e) : …..…………………….…………………………………………………………………………………………

Adresse :……………………………………………………………………………………………….……………………………….

Donne pouvoir à  : ……………………………………………………………….………………………………………………

**(Ce champ doit être rempli de la main de l’adhérent donnant pouvoir sous peine de nulllité).**

Aux fins de me représenter à **l’Assemblée Générale Ordinaire** du Tennis Club de Reims le **Vendredi 20 Janvier 2023** et, les ordres du jour m’ayant été communiqués, de prendre en mon nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins desdits ordres du jour.

Fait à…………………………………… le …………………………………………………….

Signature

(Précédée de la mention manuscrite **« Bon pour Pouvoir »**)

|  |
| --- |
| RAPPEL  Article Treizième  Est électeur, tout membre actif ou honoraire, anicien membre actif, adhérent au TCR depuis plus de 6 mois, ayant acquitté les cotisations échues, âgé(e) de 16 ans au moins au 1er janvier de l’année de vote et jouissant de ses droits civils et politiques.  Chaque électeur ne peut représenter, au maximum que 5 électeurs dont lui-même (4 pouvoirs par personne présentes.  Est éligible tout électeur âgé d’au moins 18 ans au jour de l’élection.  Parmi les membres d’une famille figurant sur un même bordereau de cotisation, au maximum, un d’entre eux peut faire acte de candidature au Comité. |